

Rapport sur le concours d'ANIMATEUR TERRITORIAL – session 2015

Le centre de Gestion de l'Eure (centre organisateur) organise le concours d'animateur territorial pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Le nombre de postes ouverts est :

- 25 postes au concours externe
- 29 postes au concours interne
- 4 postes au troisième concours

Les dates d'inscription au concours d'ANIMATEUR TERRITORIAL 2015

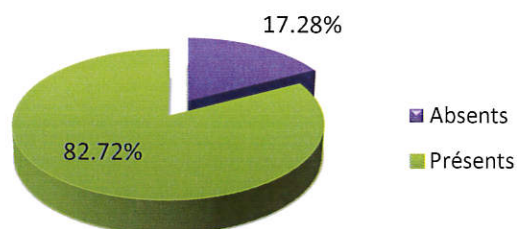
Retrait des dossiers : du 5 mai 2015 au 27 mai 2015 (cachet de la poste faisant foi)

Date limite de dépôt des dossiers : le 4 juin 2015 (cachet de la poste faisant foi)

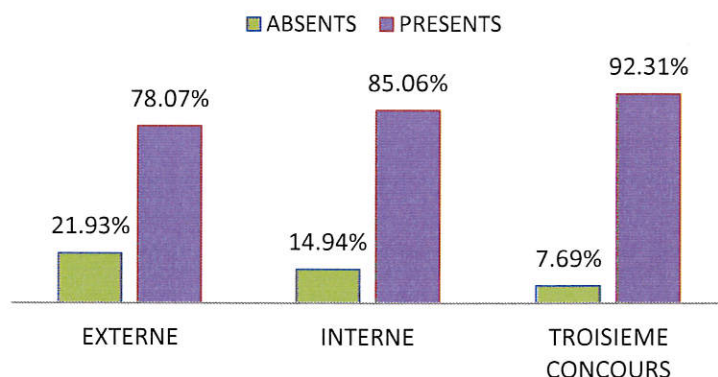
Date des épreuves d'admissibilité : le 17 septembre 2015

Nombre de dossiers reçus :	330	dossiers		
Nombre de candidats admis à concourir :	301	candidats		
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	249	candidats	soit : 82.72%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	52	candidats	soit : 17.28%	des candidats admis à concourir
Nombres de candidats handicapés	4	candidats ont demandé un aménagement d'épreuve (personnes handicapées):		
		Nature de l'aménagement :	➤ 2 candidats ont demandé et obtenu 1/3 temps ➤ 1 candidat a demandé et obtenu un 1/3 temps et un siège adapté ➤ 1 candidat a demandé et obtenu un 1/3 temps et un sujet grossi en caractère 16	

TAUX D'ABSENTEÏSME ET DE PRESENCE
AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE
AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015



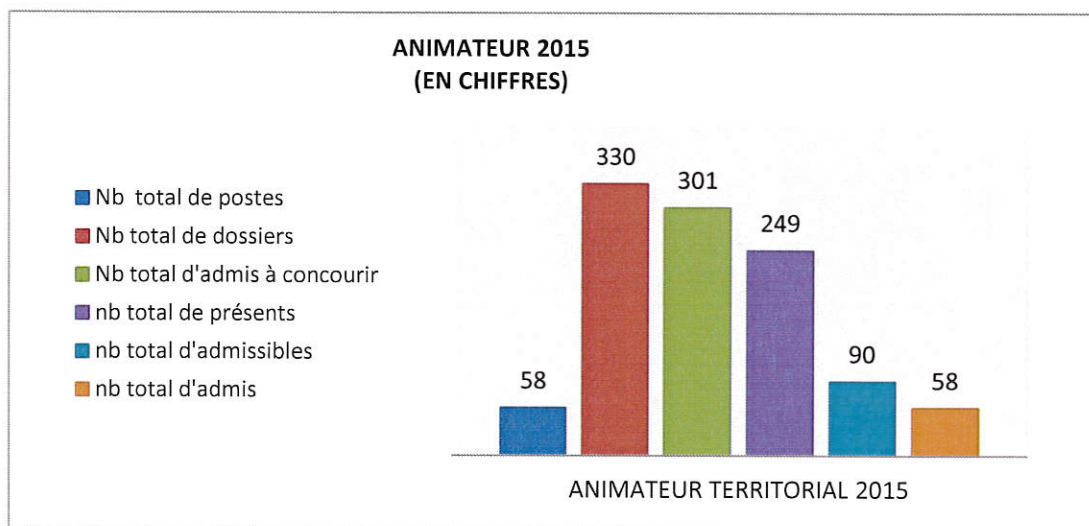
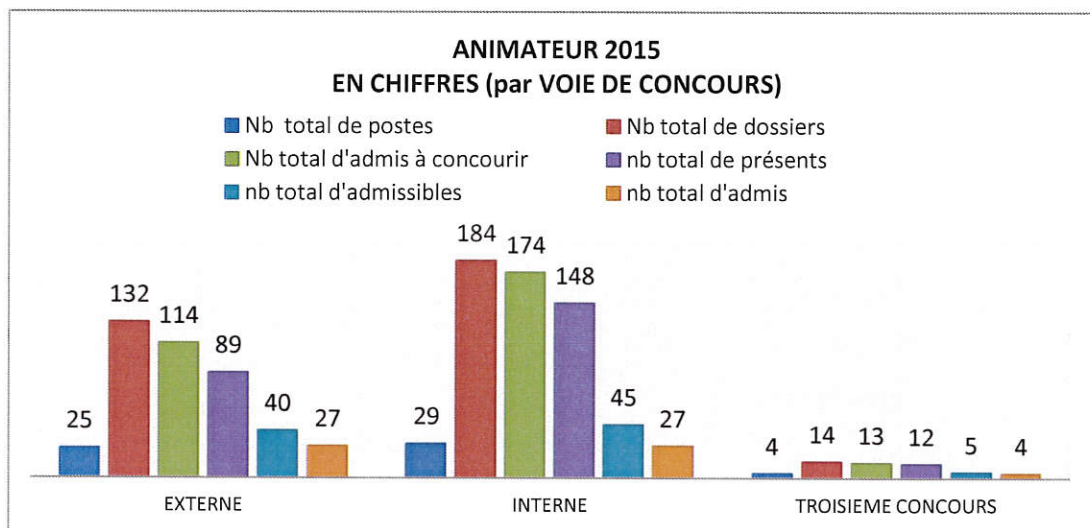
TAUX D'ABSENTEÏSME ET DE PRESENCE AUX
EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE PAR VOIE DE
CONCOURS AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015



Le jury d'admissibilité s'est réuni le **14 décembre 2015** au CENTRE DE GESTION 27 à **11 heures 00**.

Ce jury a déclaré **90 candidats admissibles** à passer les épreuves orales d'admission du concours d'animateur
Les candidats admissibles par voie de concours :

- 40 candidats admissibles au concours externe
- 45 candidats admissibles au concours interne
- 5 candidats admissibles au troisième concours



Les copies dont une anomalie a été constatée.

① 2 candidats (externe) ont utilisé de la couleur (rouge) en dépit des consignes claires indiquées sur le sujet (je cite : « Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.). La couleur a servi à l'un des candidats à souligner des titres dans son devoir et pour l'autre d'entourer les numéros des questions.

Décision du jury :

- ☐ Le jury maintient de la note
- ☒ Le jury Modifie la note en 0.00/20 (le candidat est éliminé)
- ☐ Autres

② Pour information :

- 1 copie (interne pour l'épreuve de rédaction d'une note) était complètement anonyme. En effet, le candidat n'a pas signalé son identité : pas de nom-prénom, pas de n° de table, pas de date de naissance et pas de signature). Néanmoins après avoir relevé toutes les notes des candidats du concours interne, un nom a pu être attribué par déduction à cette copie.

Cette copie a vu sa note validée puisque qu'il était possible d'attribué, sans aucune difficulté, un nom et un prénom.

Le jury d'admission réuni le **27 janvier 2016** au CENTRE DE GESTION 27 à **11 heures 00**.

Ce jury a déclaré **58 candidats admis** à passer les épreuves orales d'admission du concours d'animateur
Les candidats admissibles par voie de concours :

- 27 candidats admis au concours externe(*)
- 27 candidats admis au concours interne(*)
- 4 candidats admis au troisième concours

(*)Après étude des notes des candidats (de façon anonyme) et n'étant pas obligé de pourvoir tous les postes, le jury a décidé de n'admettre que 27 candidats au concours interne. De facto, 2 postes n'ont pas pu être pourvus à cette voie de concours.

Vu, l'article 4 du Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, qui prévoit que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Par le présent article, et après avoir étudié les notes des candidats des autres voies (de façon anonyme) le jury a décidé de transférer ces 2 postes non attribués au concours externe.

TABLEAU RECAPITULATIF :

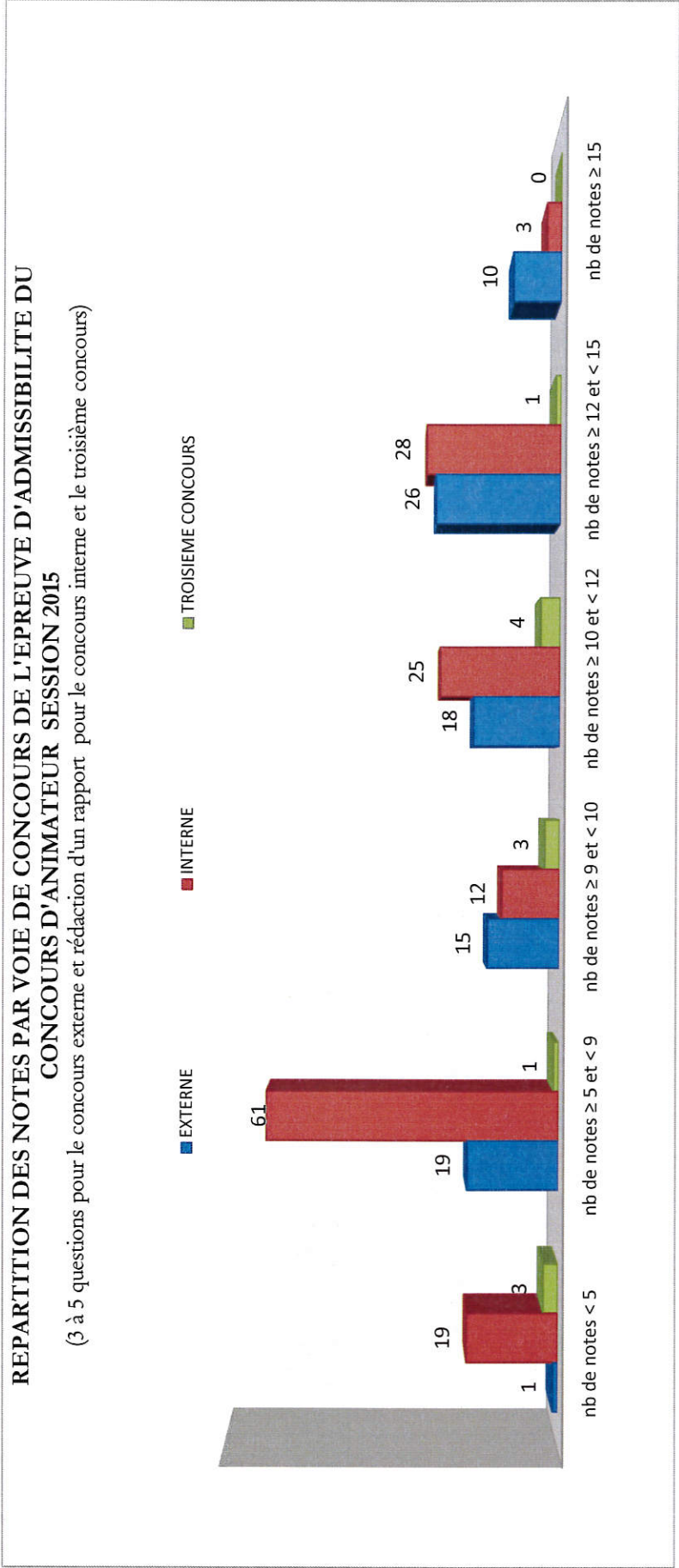
CONCOURS D'ANIMATEUR – SESSION 2015

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015

	Nb de postes	Nombre candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ a :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 14/12/2015)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2013)	25 (28)	132 (153)	114 (121)	25 (31)	89 (90)	21.93% (25.62%)	78.07% (74.38%)	3 à 5 questions 11.02/20 (9.78/20)	3 à 5 questions 17.50/4.50 (18.00/2.50)	11.50/20 (10.00/20)	40 (44)	35.09% (36.36%)
INTERNE (2013)	29 (32)	184 (190)	174 (183)	26 (25)	148 (158)	14.94% (13.66%)	85.06% (86.34%)	Rédaction d'une note 8.45/20 (7.53/20)	Rédaction d'une note 16.50/0.00 (17.00/0.00)	11.00/20 (10.00/20)	45 (46)	25.86% (24.14%)
TROISIEME CONCOURS (2013)	4 (4)	14 (23)	13 (17)	1 (1)	12 (16)	7.69% (5.88%)	92.31% (94.12%)	Rédaction d'une note 8.63/20 (7.97/20)	Rédaction d'une note 13.00/4.00 (18.00/1.50)	10.50/20 (10.00/20)	5 (3)	38.46% (17.65%)
TOTAL (2013)	58 (64)	330 (366)	301 (321)	52 (57)	249 (264)	17.28% (17.76%)	82.72% (82.24%)				90 (93)	29.90% (28.975%)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015 (rédaction d'un rapport pour les candidats internes et au troisième concours et 3 à 5 questions pour les candidats externes)

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Réponse à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)



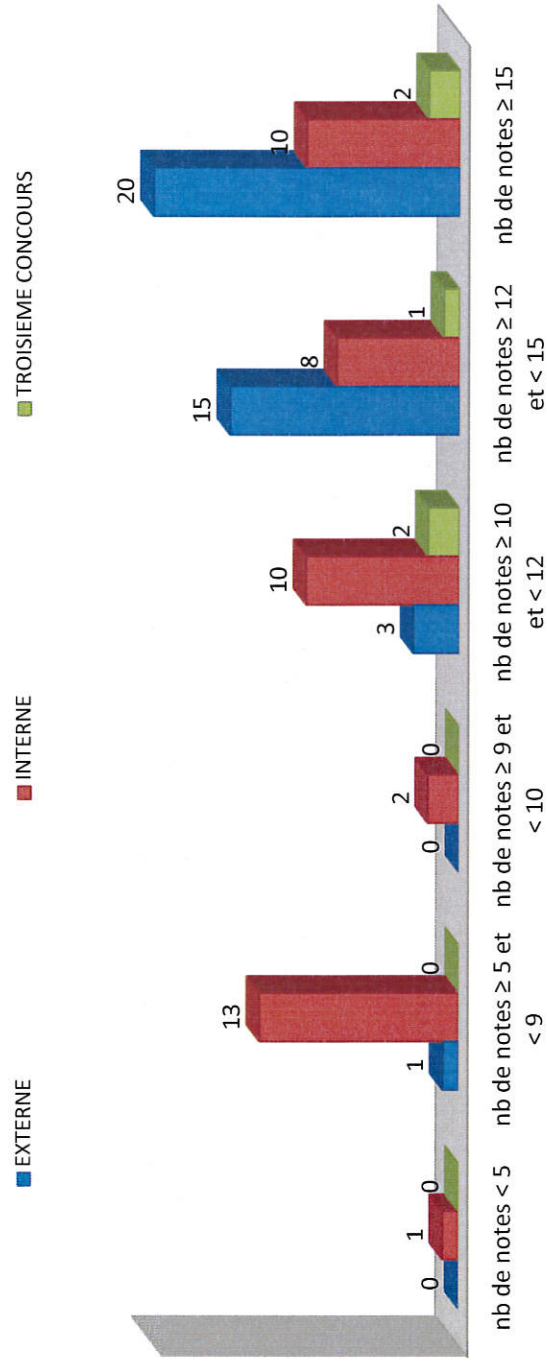
QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015

	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 14/12/2015)	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 27/01/2016)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE (2013)	40 (44)	39 (44)	Entretien oral 14.24/20 (14.59/20)	Entretien oral 17.00/8.50 (19.00/8.00)	14.00 / 20 (13.62/20)	16.75 / 11.75 (17.75/9.25)	39 SUR 39 (42 sur 44)	27 (30)	13.50/20 (13.25/20)
INTERNE (2013)	45 (46)	44 (44)	Entretien oral 11.36/20 (13.66/20)	Entretien oral 19.50/4.50 (17.00/9.00)	11.97 / 20 (13.01/20)	16.00 / 8.50 (16.00/10.00)	34 SUR 44 (44 sur 44)	27 (32)	11.50/20 (12.25/20)
TROISIEME CONCOURS (2013)	5 (3)	5 (2)	Entretien oral 13.40 /20 (15.50/20)	Entretien oral 16.00/11.00 (17.00/14.00)	12.30/ 20 (16.38/20)	14.00 / 10.75 (17.50/15.25)	5 SUR 5 (2 sur 2)	4 (2)	11.00/20 (15.25/20)
TOTAL (2013)	90 (93)	88 (90)					88 SUR 90 (88 sur 90)	58 (64)	

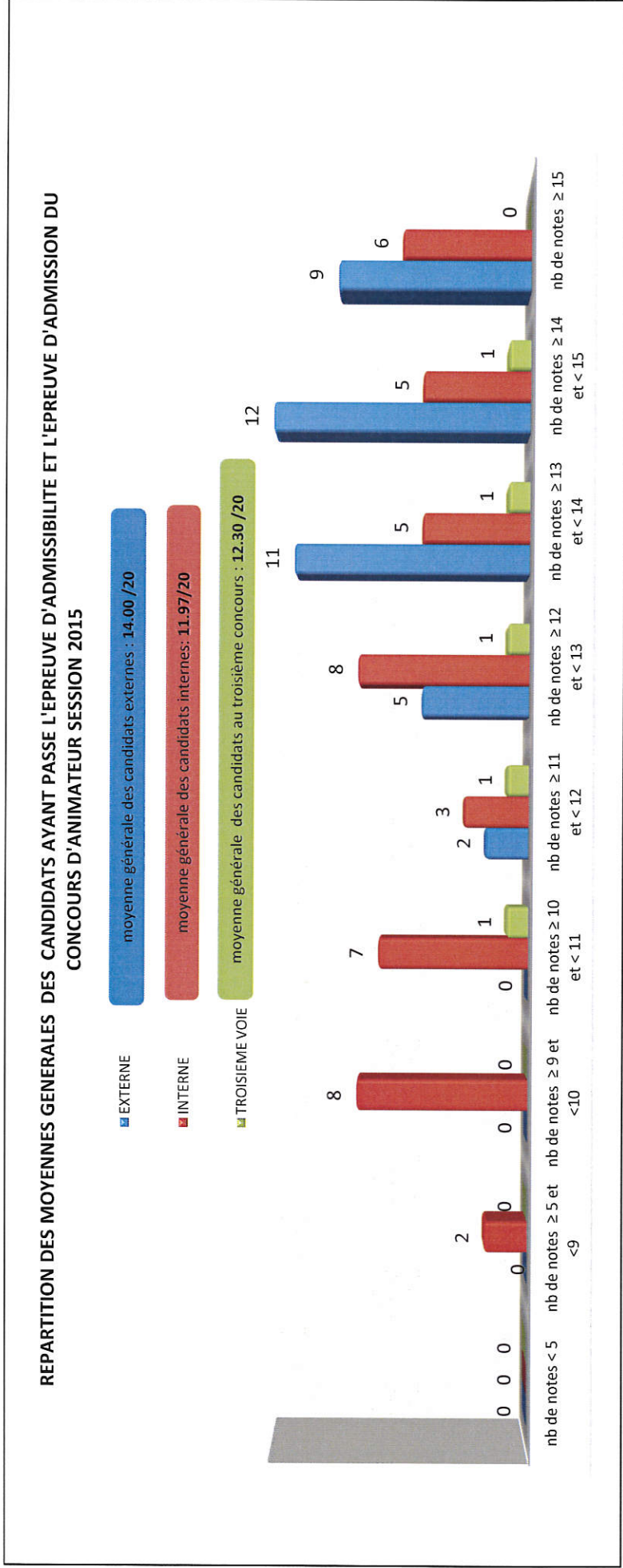
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION (entretien avec le jury) DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015 PAR VOIE DE CONCOURS



REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015



Remarques générales des intervenants sur les épreuves écrites et orales du concours d'Animateur
- session 2015 :

A°) Les épreuves écrites :

- 1) Rédaction d'une note pour les concours interne et de 3^{ème} voie :

Que ce soit interne ou en troisième voie, les correcteurs ont constaté un manque général de méthodologie des candidats dans l'exploitation du dossier.

Certains candidats par ce manque de méthodologie, n'ont pas eu le temps de terminer leur devoir.

- 2) Uniquement pour les candidats externes : réponses à une série de questions :

Fort est de constater, que le niveau de cette épreuve a été bien supérieur à la session précédente.

B°) L'épreuve orale :

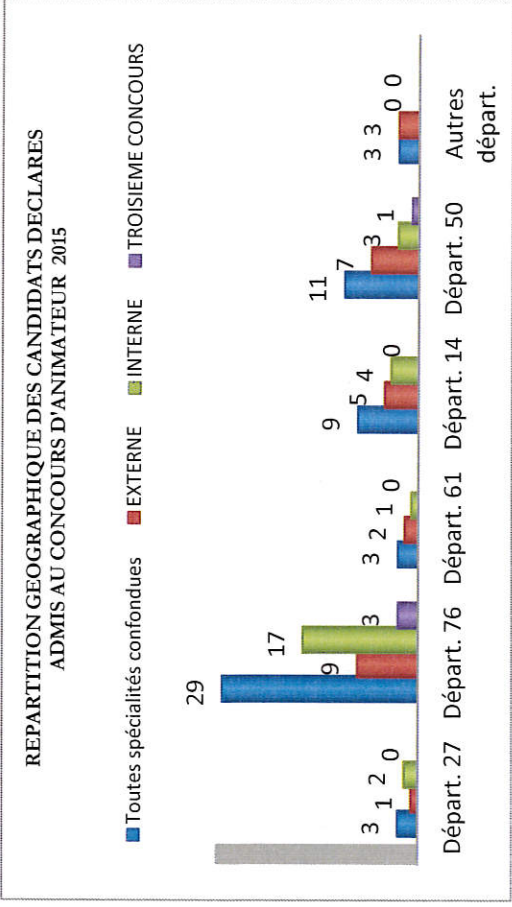
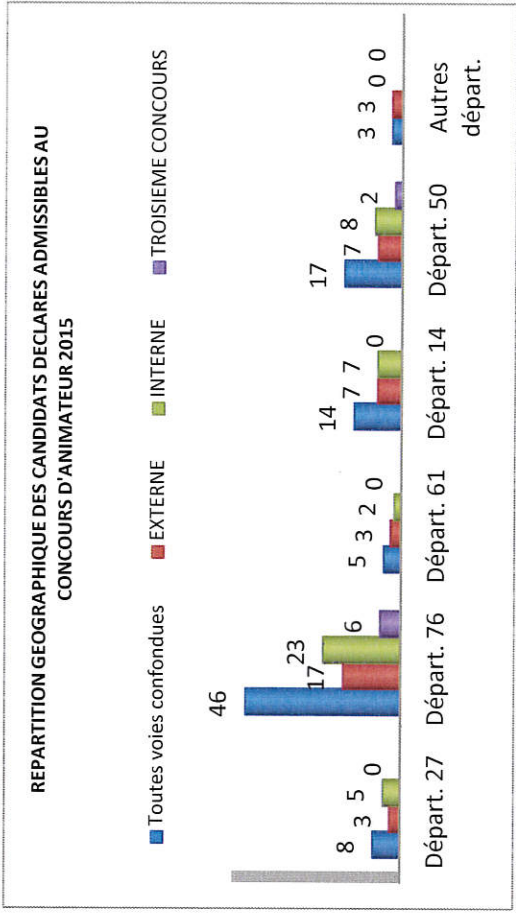
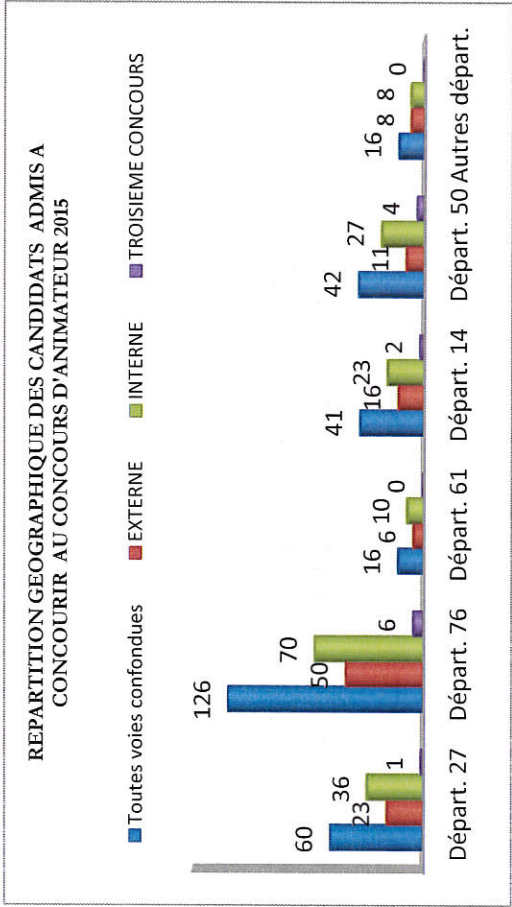
D'une manière générale, les résultats se sont avérés assez corrects sans que ce soit exceptionnel. 1/3 des candidats ont obtenu une note à l'épreuve orale supérieure ou égale à 15.00 sur 20, toute voie confondue. Toutefois, le jury a noté un décalage entre les prestations des candidats internes et des candidats externes-troisièmes voie. Plus précisément sur la qualité décevante des candidats internes :

- Manque de préparation de certains candidats. Globalement un grand nombre de candidats avaient travaillé leur exposé de 5 mn.
- Manque d'ouverture vers l'extérieur, les candidats ne se projettent pas. Ce constat était beaucoup plus présent concernant les candidats du concours Interne.
- Un manque certain d'investissement dans la connaissance du milieu professionnel, dans la connaissance de l'environnement territorial a été constaté. A contrario, ce sont les candidats au concours externe qui ont été meilleurs dans ce domaine. Petit bémol : la majeure partie des candidats au concours externe étaient des candidats en poste dans une collectivité territoriale.

Néanmoins, les questions relevant du domaine de l'animation ont été relativement bien appréhendées.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015

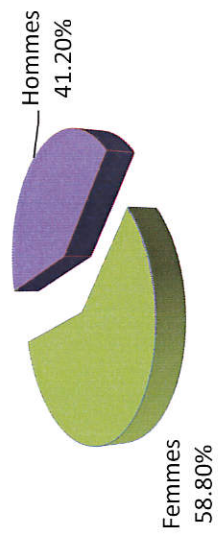
	Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 14/12/2015)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nb de candidats déclarés admis (jury du 27/01/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	114	départ. 27	23	40	départ. 27	3	27	départ. 27	1
		départ. 76	50		départ. 76	17		départ. 76	9
		départ. 61	6		départ. 61	3		départ. 61	2
		départ. 14	16		départ. 14	7		départ. 14	5
		départ. 50	11		départ. 50	7		départ. 50	7
		autres départements	8		autres départements	3		autres départements	3
INTERNE	174	départ. 27	36	45	départ. 27	5	27	départ. 27	2
		départ. 76	70		départ. 76	23		départ. 76	17
		départ. 61	10		départ. 61	2		départ. 61	1
		départ. 14	23		départ. 14	7		départ. 14	4
		départ. 50	27		départ. 50	8		départ. 50	3
		autres départements	8		autres départements	0		autres départements	0
TROISIEME CONCOURS	13	départ. 27	1	5	départ. 27	0	4	départ. 27	0
		départ. 76	6		départ. 76	6		départ. 76	3
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	2		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	4		départ. 50	2		départ. 50	1
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
TOTAL	301			90			58		



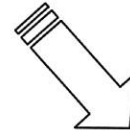
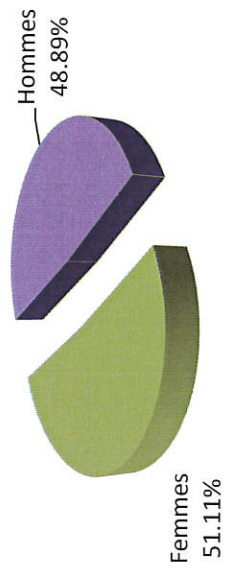
REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

	Nombre candidats admis à concourir		Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 14/12/2015)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 27/01/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	114	64	femme(s)	56.14%	de femmes	40	17	femme(s)	42.50%	27	10	femme(s)	37.04%
		50	homme(s)	43.86%	d'hommes		23	homme(s)	57.50%		17	homme(s)	62.96%
INTERNE	174	103	femme(s)	59.20%	femme(s)	45	24	femme(s)	53.33%	27	10	femme(s)	37.04%
		71	homme(s)	40.80%	homme(s)		21	homme(s)	46.67%		17	homme(s)	62.96%
TROISIEME CONCOURS	13	10	femme(s)	76.92%	de femmes	5	5	femme(s)	100.00%	4	4	femme(s)	100.00%
		3	homme(s)	23.08%	d'hommes		0	homme(s)	0.00%		0	homme(s)	0.00%
TOTAL	301	177	femme(s)	58.80%	femme(s)	90	46	femme(s)	51.11%	58	24	femme(s)	41.38%
		124	homme(s)	41.20%	homme(s)		44	homme(s)	48.89%		34	homme(s)	58.62%

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR PAR SEXE TOUTES VOIES
CONFONDUES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2015



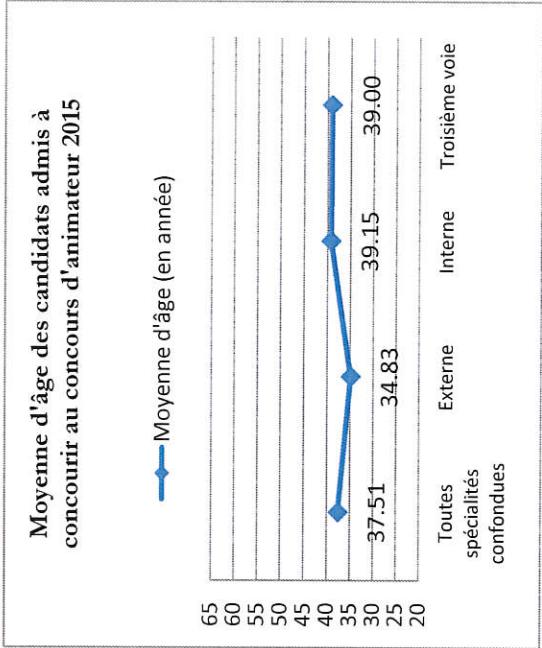
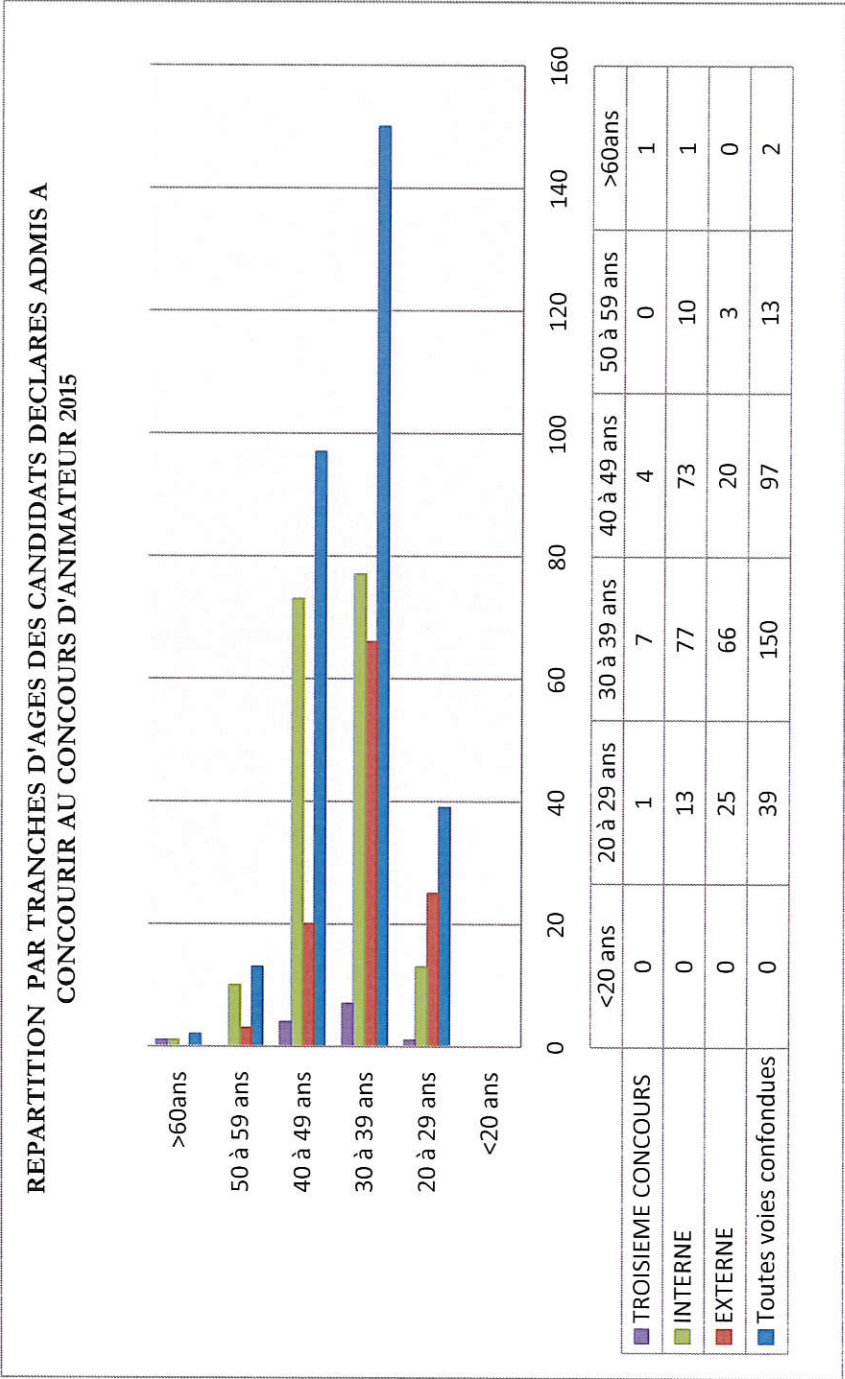
REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR
SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS
D'ANIMATEUR 2015



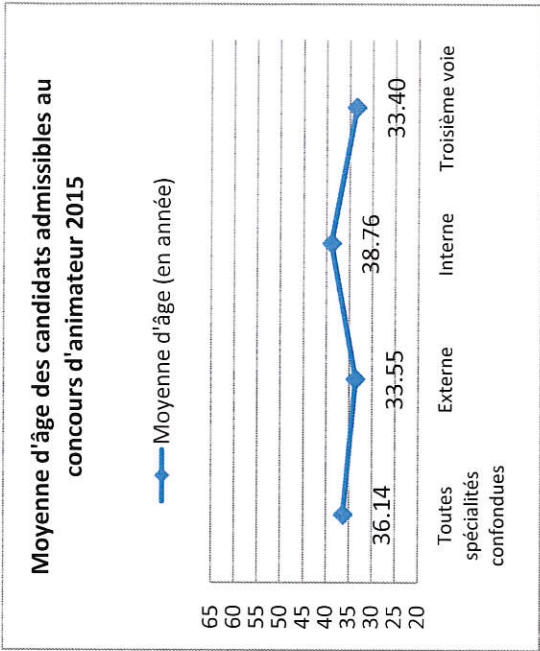
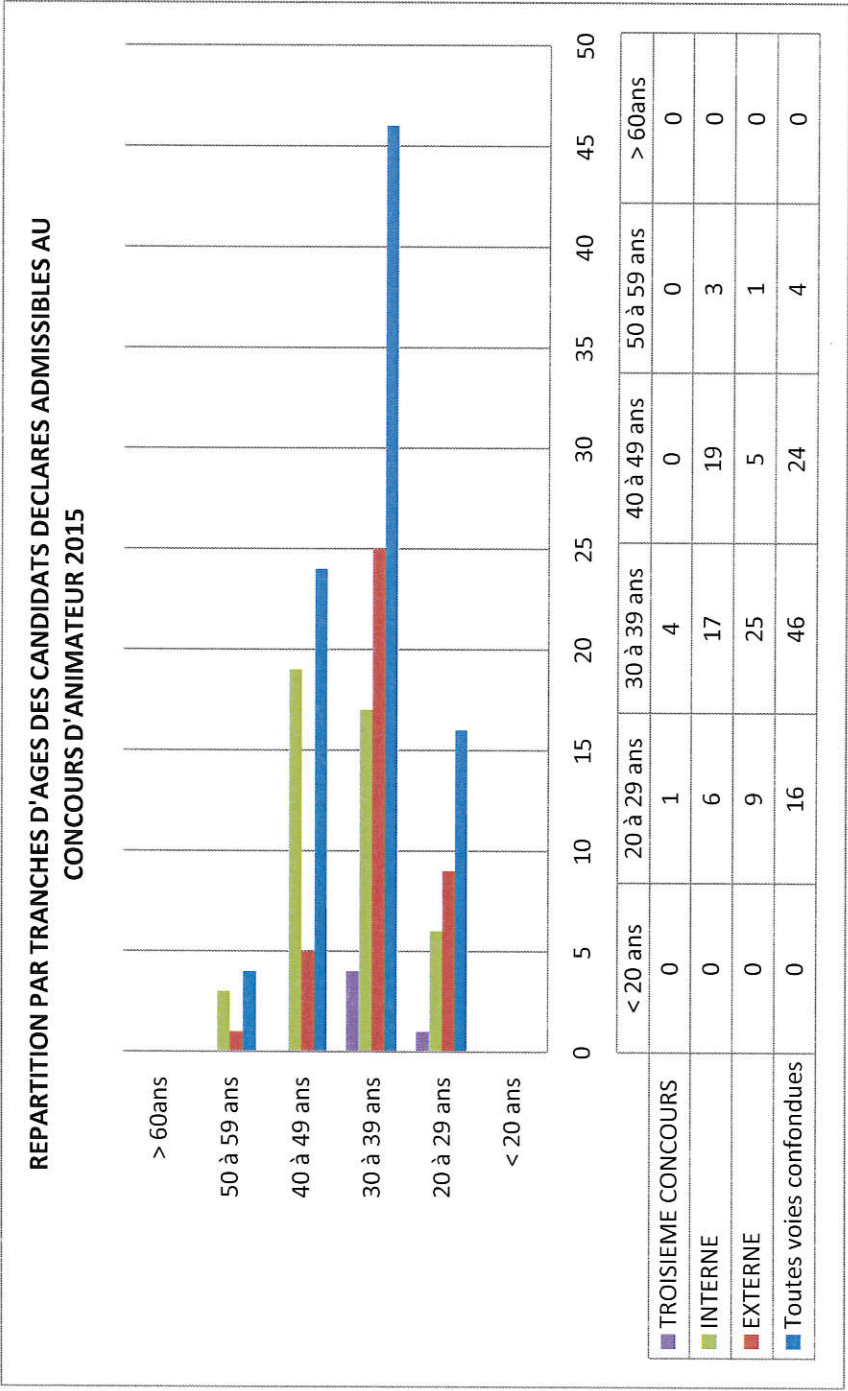
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE
TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS
D'ANIMATEUR 2015



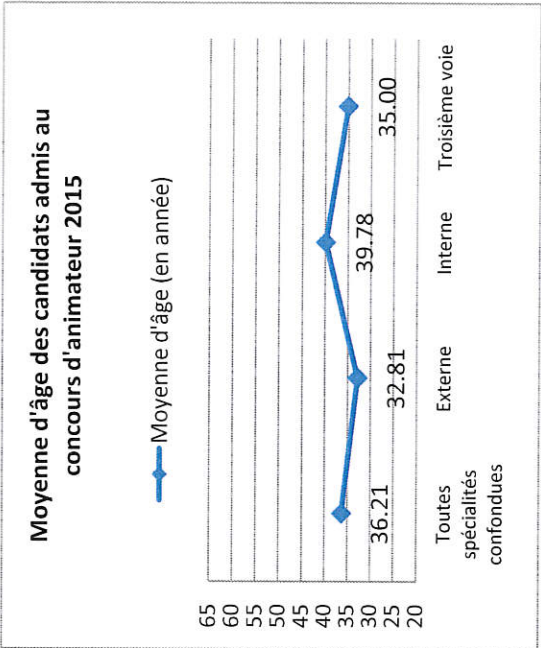
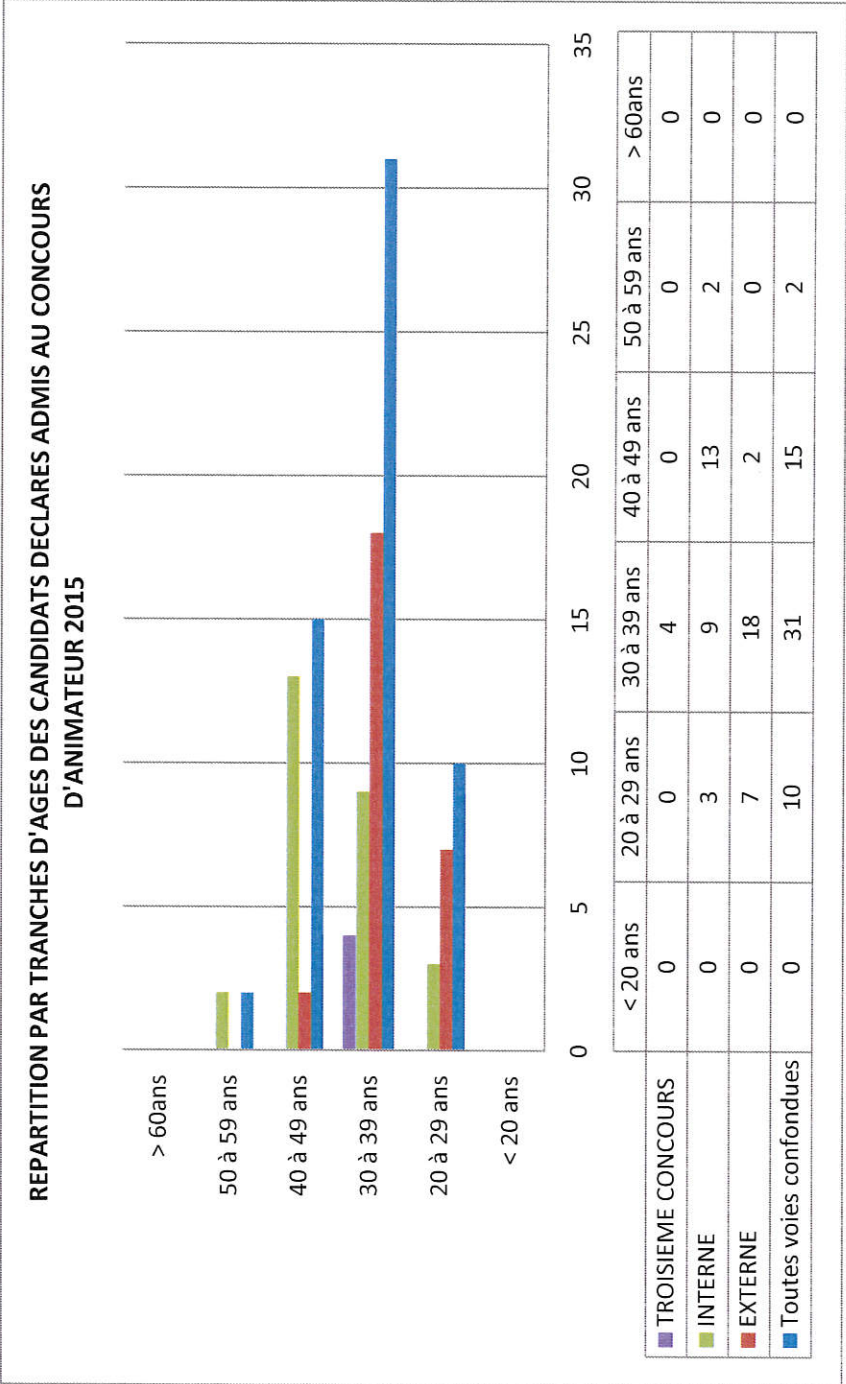
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHES D'AGES



REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHES D'AGES



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHES D'AGES



A Evreux, le 27 janvier 2016

La présidente du Jury

Isabelle DUONG